

Relevé de décisions

Conseil de l'INSPÉ de Bretagne du 21 juin 2024

Au cours de sa séance du 21 juin 2024, le conseil de l'INSPÉ a :

➤ adopté :

- **la délibération 2024-11** portant sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2024.
(Ne prend pas part au vote : 2 - Pour : 21)
- **la délibération 2024-12** portant sur la politique des emplois enseignants et BIATSS 2025 présentée dans le cadre de la campagne des emplois UBO (Unanimité – Pour : 23)
- **la délibération 2024-14** portant sur le manifeste pour l'éducation artistique et culturelle dans la formation des enseignants, rédigé à Guingamp le 31 mai 2024 (Unanimité – Pour : 23)
- **la délibération 2024-15** portant sur les maquettes du master MEEF 2024-25 avec une correction apportée sur le parcours Physique-Chimie (Unanimité – Pour : 22)
- **la délibération 2024-16** portant sur les MCC du master MEEF 2024-25 avec des précisions apportées sur les parcours PE monolingue, PE bilingue, SII et HG2DS (Unanimité – Pour : 23)
- **la délibération 2024-17** portant sur le calendrier master MEEF mention PIF 2024-25, indépendant de celui des 3 premières mentions pour répondre à des contraintes organisationnelles d'enseignement et d'évaluation spécifiques à chaque parcours (Unanimité – Pour : 23)
- **la délibération 2024-18** portant sur principe d'étendre la prépa CRPE à un public en formation continue répondant aux conditions d'accès au CRPE, dans la perspective éventuelle de la mise en œuvre de la réforme et du déplacement du concours en fin de L3 (Unanimité – Pour : 23)

- entendu des informations et débattu sur :

- **le document d'orientation politique de l'INSPÉ** dont les axes sont les suivants : consolider le partenariat universitaire, maintenir l'ambition pour le premier degré, garantir l'ancrage territorial et développer les spécificités locales.

Rennes, le 24/06/2024

Le Directeur
de l'INSPÉ de Bretagne

Nicolas TOCQUER